



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Jeudi 9 septembre 2021	<b>Heure de départ</b>	16 h	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp.: 20 °C)	<b>Ventoux</b> : 17 km/h (Nord-Ouest)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	11	<b>Courses de qualification</b>	Ø	<b>Inscriptions totales</b> 82/92
<b>Total des paris mutuels</b>	\$225,857			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber, Michael	<b>Juge associé</b> Frenette, Ben	<b>Juge associé</b> Hughes, Larry (à distance)
---------------------------------------	--------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- Le vétérinaire a opéré un retrait anticipé (maladie) pour le cheval, "LA PETITE GRISE", de la Course 6. Le cheval a été inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours) et devra se qualifier pour plusieurs retraits consécutifs opérés par le vétérinaire (Règle de la CAJO 20.04.03).

### Courses :

- Carl Duguay et Samuel Fillion ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.
- Rien à signaler.
  - Rien à signaler.

3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Reprise de départ à cause d'un bris d'équipement (la baguette de tête est restée prise dans le mors) survenu pour le #8, "CEASELESS". Les conducteurs du #1, "BUMBLEBAYBENME", (Steeven Genois), et du #3, "CURIOUS KHALEESI", (William Roy), ont reçu un récapitulatif des instructions et ont été avertis au sujet de stimulations qu'ils ont faites et après le poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille et dans le dernier droit.

Le conducteur du #8, "CEASELESS", (Guy Gagnon), a enfreint la règle de la CAJO 22.05.01(k) (Ne pas adopter ou conserver une vitesse comparable à la vitesse à laquelle les chevaux du calibre de la course sont capables) pour le deuxième quart (27 57<sup>2</sup> 126<sup>1</sup> 156), et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100 (Décision #1323517). Rien à signaler.

7. Examen de la performance du #8, "FERN HILL FAME", (Ryan Guy), avant le départ. Le #8 a éprouvé des difficultés sans pourtant faire de bris d'allure. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Examen de la course entre le #4, "MR CONTESTANT", (Stephane Brosseau), arrivé en 5<sup>e</sup> position, et le #8, "FLYING ISA N", (Pascal Berube), arrivé en 8<sup>e</sup> position, avant le poteau de  $\frac{1}{2}$  mille, pour observer une potentielle obstruction survenue quand le #8 est sorti de la rampe. Aucune infraction. Rien à signaler.
11. Enquête pour une potentielle obstruction et une infraction aux règles sur les bris d'allure effectué par le #2, "SPRINGBRIDEVISION", (Stephane Pouliot), qui a fait un bris d'allure avant le départ en terminant la course en 5<sup>e</sup> position. Le #2 n'a pas provoqué d'obstruction aux chevaux arrière et n'a pas enfreint aucune des règles sur les bris d'allure. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/alD6a0mfHk0>

**Réclamations** : Aucune